



Caisse des Pensions
et des Prestations Familiales
des agents de l'Etat

*Solidaire aujourd'hui,
pour un Avenir Prospère*

Délégation Provinciale de l'Estuaire
(+241) 011-73-02-26 / 011-73-07-69 / 62-16-15-23 / 74-62-52-19
164 impasse André MBA OBAME - BP 3932 - Libreville - Gabon
📧 contact@cddf.ga / 🌐 www.cddf.ga / 📱 / 📺 / 📞 CDDF GABON

Délégation Régionale du Haut-Ogooué / Ogooué-Lolo
(+241) 011-67-37-80 / 011-67-37-81

Délégation Régionale du Woleu-Ntem / Ogooué-Ivindo
(+241) 011-98-69-02 / 011-98-69-21

POP_PF-Flj/04 V00/26-02-2026.



ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE (ARS)



Caisse des Pensions
et des Prestations Familiales
des agents de l'Etat

Solidaire aujourd'hui, pour un Avenir Prospère

▶ DISPOSITIONS JURIDIQUES

- Loi n°007/2017 du 09 août 2017 fixant le régime des prestations familiales et sociales applicables aux agents de l'Etat et leurs ayants droit, article 18.
- Arrêté n°001752/MEFSN/CPPF déterminant les modalités de versement des prestations familiales et sociales aux agents de l'Etat et leurs ayants droit, articles 18 et 19.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

L'Allocation de Rentrée Scolaire (**ARS**) est une prestation sociale versée une seule fois l'an par la CPPF, avant la fin du quatrième trimestre. Elle est payée aux agents publics ayant à charge au moins un (1) enfant scolarisé, dont l'âge est compris entre 3 et 16 ans, pour les aider à financer l'achat des fournitures scolaires.

▶ BÉNÉFICIAIRE

- Enfant de l'agent public en activité
- Enfant de l'agent public à la retraite.

▶ CONDITIONS À REMPLIR

- L'enfant doit déjà bénéficier de l'Allocation Familiale
- L'enfant doit être scolarisé dans un établissement ou un organisme d'enseignement public ou privé reconnu par le Ministère de l'Education Nationale.

▶ MONTANT

- Le montant de l'**ARS** est de **62 500 FCFA** par enfant et par an.

▶ PIÈCE À FOURNIR

Un Certificat de scolarité fourni par la CPPF dûment rempli, signé et cacheté par le responsable de l'établissement scolaire.

NB : Les certificats de scolarité (actifs et retraités) sont téléchargeables sur notre site internet www.cppf.ga